



## Entreprise individuelle

-----  
Par JeanneAZERTY

Bonjour,

J'habite chez mes parents dans le 92. J'aimerais créer une entreprise individuelle. Si je fais appel à une société de domiciliation, mes parents n'ont pas besoin de déclarer un changement d'usage à la mairie ?

Merci et bonne journée,

Cordialement,  
Jeanne

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre adresse personnelle et donc celle de vos parents n'est pas concernée si vous faites appel à une société de domiciliation.

Par contre ce n'est (a priori) pas gratuit.

Lire :  
[url=https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F37412]https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F37412[/url]